

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 2 avril 2013, à 20 h 05, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Stéphane Pincince, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Diane G. Bélanger.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-48 :

Il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultation publique
 - Assemblée de consultation règlement 13-274
 - Assemblée de consultation règlement 13-275
 - Dérogation mineure 13-1# 911 rang 9
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal :
 - Séance ordinaire du 5 mars 2013, à 20 h
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Service d'urbanisme : demande de dérogation mineure 13-01
 - 5.4 Service d'urbanisme : demande d'appui à la CPTAQ
 - 5.5 Service administratif : refinancement 96-71- 96-72-96-73-12-271
 - 5.6 Service administratif : congrès annuel de l'ADMQ
 - 5.7 Service administratif : réaménagement de bureaux
 - 5.8 Service voirie : installation lumineuse rang 7
 - 5.9 Service voirie : entretien terrains municipaux
 - 5.10 Autorisation dépense pour démolition du 1176 Demers
 - 5.11 Dossier lots Martel, prolongement de service rang 7
 - 5.12 Service des loisirs : autorisation dépenses camp de jour
 - 5.13 Service des loisirs : autorisation divers achats
 - 5.14 Service des loisirs : appui pour nouvelle candidature au comité consultatif des loisirs :
 - 5.15 Service incendie : avenant pour camion autopompe 2013
6. LÉGISLATION :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 6.1 Adoption – second projet de règlement numéro 13-274 amendant le règlement 09-216 intitulé règlement de zonage , afin de modifier les normes sur les pentes de toit et l'implantation des piscines
- 6.2 Adoption – second projet de règlement numéro 13-275 amendant le règlement 09-217 intitulé règlement de lotissement, afin de modifier les normes de la zone AC-1. tableau 7.7.
7. FINANCES :
 - 7.1 Dépôt du rapport financier 2012 de la municipalité et rapport du vérificateur
 - 7.2 Dépôt du rapport financier 2012 de l'office d'habitation St-Dominique
8. SERVICE DE L'AQUEDUC :
 - 8.1 Rapport du service de l'aqueduc
Rapport du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour 2012
9. SERVICE DE L'URBANISME :
 - 9.1 Rapport du service
10. SERVICE TECHNIQUE :
 - 10.1 Rapport du service des eaux usées
11. CORRESPONDANCE :
 - 11.1 Sommaire de la correspondance
12. Divers
13. Levée de la session

3. CONSULTATION PUBLIQUE :

- Assemblée de consultation règlement 13-274
Aucune présence
- Assemblée de consultation règlement 13-275
Aucune présence
- Dérogation mineure 13-1# au 911 rang 9
Un intéressé au dossier s'informe sur la variation de l'évaluation de sa propriété

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans les différents avis publics, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement aux projets de règlements et/ou demande de dérogation mineure mentionnés en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- **Séance ordinaire du 5 mars, à 20 h**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-49 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2013, à 20 h, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-50 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu que la liste des comptes à payer au 2 avril 2013 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaire des élus et des employés municipaux (semaine 9 à 12) :	23 549.29 \$
• Chèques C0006062 à C0006129	110 452.13 \$
• Chèques manuels M0007022 à M000725	79 907.26 \$
• Paiements Accès D L130029 à L130044	25 683.94 \$
Total des dépenses :	239 592.62 \$

À 20H18, LA CONSEILLÈRE LISE BACHAND AYANT INTÉRÊT DANS CE DOSSIER SE RETIRE DE LA SALLE DU CONSEIL.

5.3 SERVICE D'URBANISME : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 13-01 AU 911 RANG 9 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-51 :

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre l'implantation d'une unité d'élevage de 1200 porcs d'engraissement en remplacement d'une unité d'élevage de 320 truies maternité soit 80 unités animales à 240 unités animales;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du règlement de zonage 09-216 autorise cet usage;

CONSIDÉRANT QUE la distance séparatrice à respecter est de 168.7 mètres de toute résidence isolée et que trois résidences isolées sont dans le corridor à 50 mètres, 69 mètres et 74 mètres;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soumis à une demande de certificat d'autorisation au Ministère du développement durable et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC n'empêche pas les demandes de dérogation mineure en ce qui a trait aux distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut maintenir les bâtiments agricoles existants actifs;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, un avis a été publié dans le journal "Le Dominiquois", édition de mars 2013, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mars 2013;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée de consultation en début de séance une personne intéressée au dossier s'est manifestée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu à l'unanimité des élus présents d'accorder avec conditions la dérogation mineure pour le projet au 911 rang 9, lot 2 211 091 tel que décrit ci-haut.

Afin de minimiser l'impact de la dérogation, celle-ci est assujettie à l'imposition des conditions suivantes : l'installation d'une haie brise-vent entourant le site et de toit sur les fosses et ce dans les douze (12) mois suivant l'émission du certificat d'autorisation du MDDEP.

À 20h25, retour à la table du conseil de la conseillère Lise Bachand

5.4 SERVICE D'URBANISME : DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ LOT 2 211 569 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-52 :

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à prélever des andains de matériel provenant de travaux visant à la mise en culture de parcelles;

CONSIDÉRANT QUE la demande a déjà fait l'objet d'autorisation à la CPTAQ dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE la demande permettra la mise en culture de 9 hectares sur les 66 hectares réalisés depuis 1998;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée est de 3,6 hectares au total;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu unanimement d'appuyer la demande d'enlèvement de sol arable pour le lot 2 211 569.

5.5 SERVICE ADMINISTRATIF : REFINANCEMENT RÈGLEMENT 96-71,96-72, 96-73, FINANCEMENT 12-271 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-53 :

Il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Dominique accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins du Plateau Maskoutain, pour son emprunt du 9 avril 2013 au montant de 1 047 900 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 96-71, 96-73, 96-72 et 12,271, au pair échéant en série cinq (5)ans comme suit :

164 400 \$	2,46000%	9 avril 2014
169 400 \$	2,46000%	9 avril 2015
174 300 \$	2,46000%	9 avril 2016
179 600 \$	2,46000%	9 avril 2017
360 200 \$	2,46000%	9 avril 2018

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-54:

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Dominique souhaite emprunter par billet un montant total de 1 047 900 \$;

96-71	85 202 \$
96-71 part munic.	435 100 \$
96-72 part subv. gouv.	120 000 \$
96-73	189 100 \$
12-271	218 498 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu unanimement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 047 900\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 96-71, 96-73, 96-72 et 12-271 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim;

QUE les billets soient datés du 9 avril 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	164 400 \$
2015	169 400 \$
2016	174 300 \$
2017	179 600 \$
2018	185,000 \$
2018	175 200 \$ à renouveler

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Dominique émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 9 avril 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 12-271, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

5.6 SERVICE ADMINISTRATIF : CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-55 :

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra à Québec en juin prochain;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à participer à ce congrès.

QUE les frais d'inscription au montant de 460 \$, plus taxes, les frais de déplacements et d'hébergement, seront défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-130-00-310 et 02-130-00-454.

5.7 SERVICE ADMINISTRATIF : RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-56 :

Il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu unanimement de procéder aux rénovations du local d'archives.

Pour le réaménagement ou relocalisation des archives, une décision sera prise à la prochaine séance du conseil.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-522.

5.8 SERVICE VOIRIE : INSTALLATION D'UN LUMINAIRE RANG 7 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-57 :

CONSIDÉRANT la demande pour l'installation d'un luminaire au rang 7;

CONSIDÉRANT le rapport des installations existantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par la conseillère Lise Bachand, et résolu unanimement d'autoriser l'achat et l'installation d'un luminaire face au 531 rang 7 et d'en accepter la dépense.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-340-00-521.

5.9 SERVICE VOIRIE : ENTRETIEN TERRAINS MUNICIPAUX :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-58 :

CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'entretien en arrosage et engrais des terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge, et résolu unanimement d'accepter la soumission de Christian Benoit Jardinier inc et d'en accepter la dépense de 4 800 \$

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-521.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.10 AUTORISATION DÉPENSE POUR DÉMOLITION DU 1176 DEMERS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-59 :

CONSIDÉRANT les demandes de soumission et les offres reçues pour la démolition, transport de matériaux et remblayage du terrain au 1176 rue Demers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu unanimement d'accorder le contrat pour les travaux ci-haut mentionnés à Transport Raynald Boulay & Fils Inc. et d'en accepter la dépense au montant de 5900 \$ + taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-521.

5.11 DOSSIER DÉVELOPPEMENT MARTEL : PROLONGEMENT DE SERVICES RANG 7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-60 :

CONSIDÉRANT la demande de prolongement de services pour les lots 2 210 959, 3 382 068, 3 382 069;

CONSIDÉRANT l'estimé préliminaire des coûts reliés à ces travaux;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts d'ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont de responsabilité municipale mais que l'ensemble des coûts devront être assumés par les propriétaires des lots ci-haut mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu unanimement d'autoriser le démarrage de ce projet dès que l'entente promoteur sera conclue entre les parties;

Conditionnellement à l'entente, d'accorder le mandat de services professionnels pour plans, devis et surveillance à EXP. et d'en accepter la dépense au montant 18 500 \$ + taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-320-00-411.

5.12 SERVICE DES LOISIRS : AUTORISATION DÉPENSES CAMP DE JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-61 :

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice en loisirs pour les besoins en personnel ainsi que les taux applicables en rémunération aux employés prévus pour la tenue du camp de jour et soccer;

CONSIDÉRANT la tarification recommandée pour les divers services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu unanimement d'autoriser les dépenses y découlant, et la tarification applicable.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires déjà prévus à ces dépenses.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.13 SERVICE DES LOISIRS : AUTORISATION D'ACHATS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-62 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de faire les achats suivants pour le service des loisirs :

1 filet protecteur 595.20\$	1 filet tennis 205 \$	de FIPEC Inc
Matériaux pour 1 estrade aluminium 1399 \$		de DHS Sports
Location cabinet régulier 140 \$/m = frais transport		de Cabinets Express
Sable pour terrain volleyball 40 tm et baseball 112 tm. 2500 \$		de Carrières St-Dominique
Paillis pour aire de jeux 50 v.et transport 1925 \$		de Produits Cédra
plus taxes applicables.		

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-701-60-529, 02-701-30-529 02-701-20-529

5.14 SERVICE DES LOISIRS : APPUI POUR NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-63 :

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Vanessa Beaugard à siéger à titre de membre du comité consultatif des loisirs Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT QUE les membres actuels du comité recommandent cette nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu unanimement de nommer Vanessa Beaugard membre du comité consultatif des loisirs.

5.15 SERVICE INCENDIE : AVENANT POUR CAMION AUTOPOMPE 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-64 :

CONSIDÉRANT la demande d'avenant pour ajout au camion autopompe 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, et résolu d'autoriser l'avenant proposé par l'Arsenal soit :

Lumière de scène avant au montant de 1484 \$ + taxes

Peinture 2 tons du haut de la carrosserie 1993 \$ + taxes

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 59-131-60

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

6. LÉGISLATION :

**6.1 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-274
AMENDANT LE RÈGLEMENT 09-216 INTITULÉ RÈGLEMENT DE
ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES NORMES SUR LES PENTES DE
TOIT ET L'IMPLANTATION DES PISCINES :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-65 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 5 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 13-274 lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2013;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique en début de séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'adopter sans modification le second projet du règlement numéro 13-274 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin de modifier les normes sur les pentes de toit et l'implantation des piscines:

Le texte du deuxième projet de règlement 13-274 fait partie intégrante comme si au long cité.

**6.2 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-275
AMENDANT LE RÈGLEMENT 09-217 INTITULÉ RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT, AFIN DE MODIFIER LES NORMES DE LA ZONE AC-1.
TABLEAU 7.7 :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-66 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 5 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 13-275 lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2013;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique en début de séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter sans modification le second projet du règlement numéro 13-275 amendant le règlement 09-217 intitulé règlement de lotissement, afin de modifier les normes de la zone AC-1, tableau 7.7.

Le texte du deuxième projet de règlement 13-275 fait partie intégrante comme si au long cité.

7. FINANCES :

7.1 Dépôt du rapport financier 2012 de la municipalité et rapport du vérificateur

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et le rapport du vérificateur sont déposés à la table du Conseil.

7.2 Dépôt du rapport financier 2012 de l'office d'habitation St-Dominique

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :

Le rapport mensuel d'exploitation du mois de mars 2013, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

Le rapport du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour 2012 est déposé au conseil.

9. SERVICE DE L'URBANISME :

9.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de mars 2013 est déposée au Conseil.

10. SERVICE TECHNIQUE :

10.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de mars 2013 est déposé au Conseil.

Le rapport d'évaluation annuel 2012 du MDDEP, note de 100%.
Nous transmettons nos félicitations à M. Bousquet pour la qualité du travail accompli.

11. CORRESPONDANCE :

11.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de mars 2013 est déposé au Conseil.

12. DIVERS :

13. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-67:

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de lever cette séance à 20 h 50.

Robert Houle, Maire

Diane G. Bélanger
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim